

Parc éolien de la Moivre

Communes de Saint-Jean-sur-Moivre
 et de Dampierre-sur-Moivre

(Département de la Marne)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

P.J. n° 48 selon le Cerfa N° 15964*01

Plan d'ensemble du projet
 1/1000

Éolienne T1

Code de l'environnement - Article D181-15-2 :

"Le dossier est complété des pièces et éléments suivants : 9° Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration"

Projet éolien :

- Éolienne (virole = 4,3 m de diamètre)
- Massif (fondation = 25 m de diamètre)
- Survol des pales (58,5 m de rayon)
- Réseau enterré inter-éolien
- Massif stabilisé
- Chemin d'accès à créer ou à renforcer et plateforme de levage (40x30m)
- Zone d'accès travaux et stockage des pales (provisoire)

Affectation des terrains :

- Terre cultivée

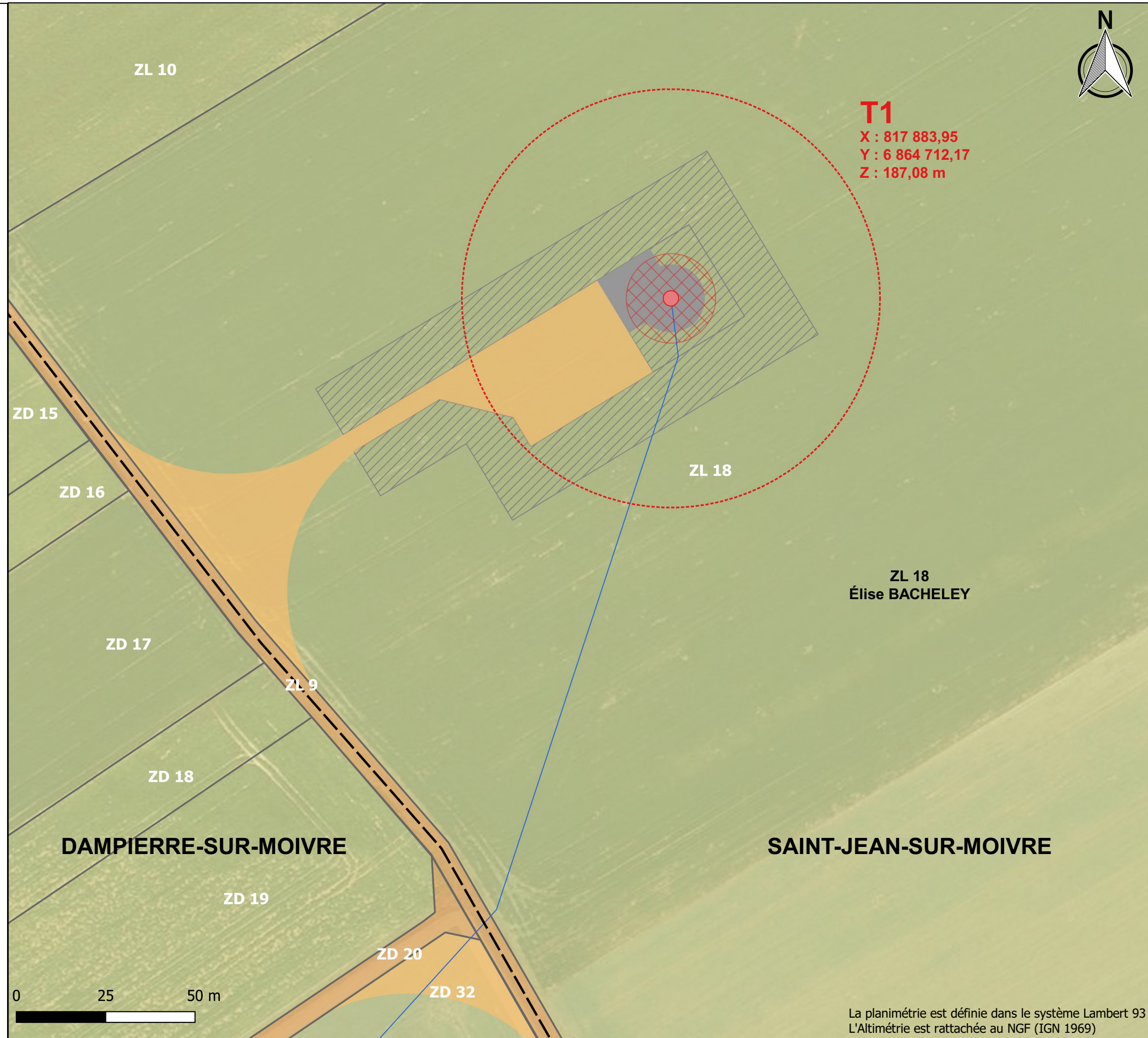
Limites administratives :

- Parcelle (DGI)
- Commune

Réalisation cartographique par :



Date : septembre 2019
 Source : IGN © BDORTHO ; Tenergie ; OptiGéo
 Échelle : 1/1000 - pour conserver cette échelle, document à imprimer au format A3



T1
 X : 817 883,95
 Y : 6 864 712,17
 Z : 187,08 m

ZL 18
 Élise BACHELEY

DAMPIERRE-SUR-MOIVRE

SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE



TENERGIE DEVELOPPEMENT
 Arteparc de Meyreuil, Bât. A
 Route de la Côte d'Azur
 13590 Meyreuil

Parc éolien de la Moivre

Communes de Saint-Jean-sur-Moivre
 et de Dampierre-sur-Moivre

(Département de la Marne)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

P.J. n° 48 selon le Cerfa N° 15964*01








Plan d'ensemble du projet
 1/1000

Éolienne T2

Code de l'environnement - Article D181-15-2 :

"Le dossier est complété des pièces et éléments suivants : 9° Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration"

Projet éolien :

-  Éolienne (virole = 4,3 m de diamètre)
-  Massif (fondation = 25 m de diamètre)
-  Survol des pales (58,5 m de rayon)
-  Massif stabilisé
-  Réseau enterré inter-éolien
-  Chemin d'accès à créer ou à renforcer et plateforme de levage (50,9x30m)
-  Zone d'accès travaux et stockage des pales (provisoire)

Affectation des terrains :

-  Terre cultivée

Limites administratives :

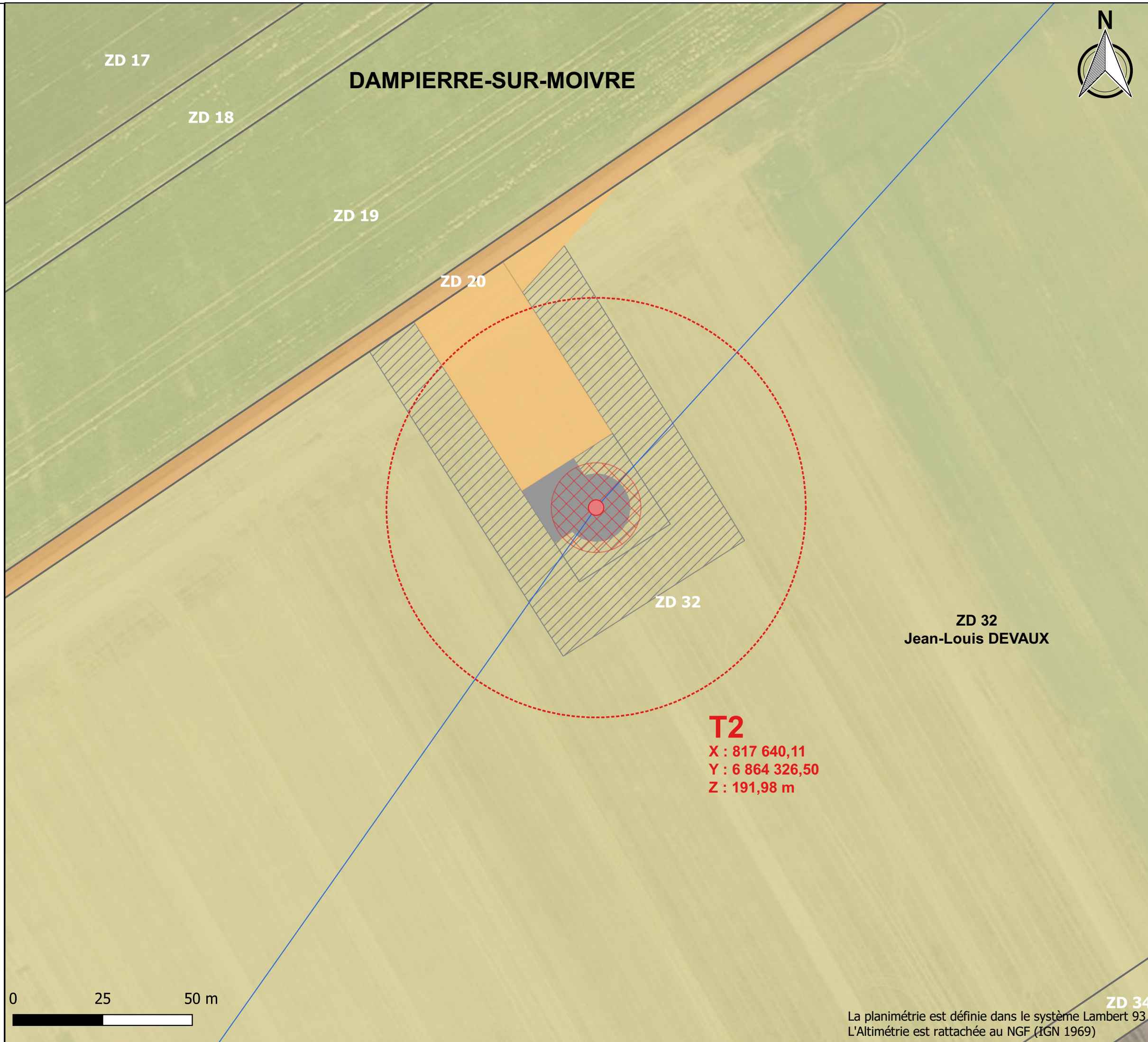
-  Parcelle (DGI)

Réalisation cartographique par :



Date : septembre 2019
 Source : IGN © BDORTHO ; Tenergy ; OptiGéo
 Échelle : 1/1000 - pour conserver cette échelle, document à imprimer au format A3

0 25 50 m



ZD 32
 Jean-Louis DEVAUX

T2
 X : 817 640,11
 Y : 6 864 326,50
 Z : 191,98 m

ZD 34

La planimétrie est définie dans le système Lambert 93
 L'Altimétrie est rattachée au NGF (IGN 1969)



TENERGIE DEVELOPPEMENT
 Arteparc de Meyreuil, Bât. A
 Route de la Côte d'Azur
 13590 Meyreuil

Parc éolien de la Moivre

Communes de Saint-Jean-sur-Moivre
 et de Dampierre-sur-Moivre

(Département de la Marne)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

P.J. n° 48 selon le Cerfa N° 15964*01









Plan d'ensemble du projet
 1/1000

Éolienne T3

Code de l'environnement - Article D181-15-2 :

"Le dossier est complété des pièces et éléments suivants : 9° Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration"

Projet éolien :

-  Éolienne (virole = 4,3 m de diamètre)
-  Massif (fondation = 25 m de diamètre)
-  Survol des pales (58,5 m de rayon)
-  Poste de livraison électrique
-  Réseau enterré inter-éolien
-  Massif stabilisé
-  Chemin d'accès à créer ou à renforcer et plateforme de levage (40x30m)
-  Zone d'accès travaux et stockage des pales (provisoire)

Affectation des terrains :

-  Terre cultivée

Limites administratives :

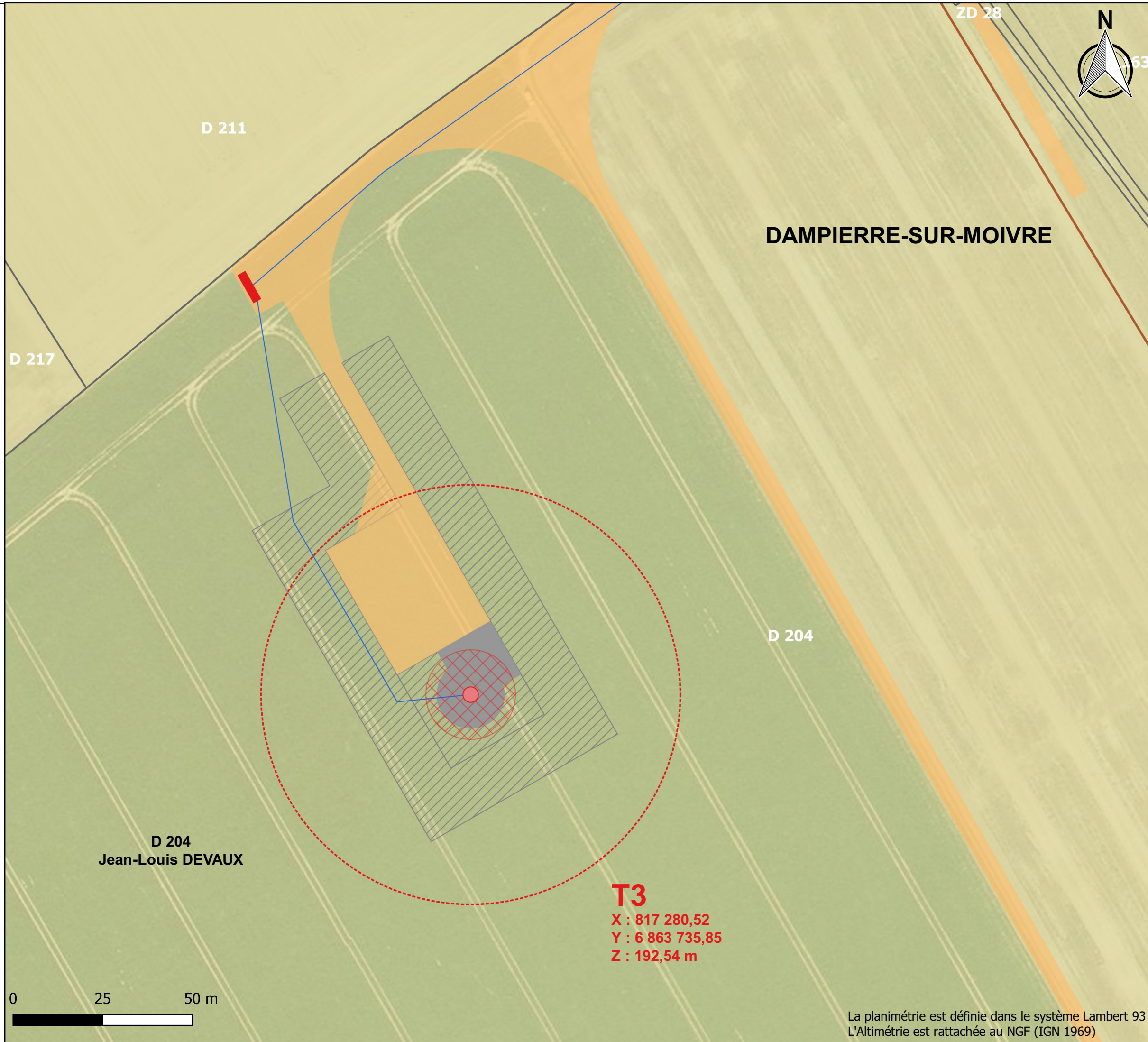
-  Parcelle (DGI)

Réalisation cartographique par :



Date : septembre 2019
 Source : IGN © BDORTHO ; Tenergy ; OptiGéo
 Échelle : 1/1000 - pour conserver cette échelle, document à imprimer au format A3

0 25 50 m



DAMPIERRE-SUR-MOIVRE

D 204
 Jean-Louis DEVAUX

T3
 X : 817 280,52
 Y : 6 863 735,85
 Z : 192,54 m

La planimétrie est définie dans le système Lambert 93
 L'Altimétrie est rattachée au NGF (IGN 1969)

Parc éolien de la Moivre

Communes de Saint-Jean-sur-Moivre
 et de Dampierre-sur-Moivre

(Département de la Marne)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

P.J. n° 48 selon le Cerfa N° 15964*01

Plan d'ensemble du projet
 1/1000

Éolienne T4

Code de l'environnement - Article D181-15-2 :

"Le dossier est complété des pièces et éléments suivants : 9° Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration"

Projet éolien :

- Éolienne (virole = 4,3 m de diamètre)
- Massif (fondation = 25 m de diamètre)
- Survol des pales (58,5 m de rayon)
- Réseau enterré inter-éolien
- Massif stabilisé
- Chemin d'accès à créer ou à renforcer et plateforme de levage (40x30m)
- Zone d'accès travaux et stockage des pales (provisoire)

Affectation des terrains :

- Terre cultivée

Limites administratives :

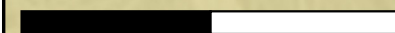
- Parcelle (DGI)

Réalisation cartographique par :



Date : septembre 2019
 Source : IGN © BDORTHO ; Tenergie ; OptiGéo
 Échelle : 1/1000 - pour conserver cette échelle, document à imprimer au format A3

0 25 50 m



T4

X : 818 437,43
 Y : 6 864 150,50
 Z : 186,51 m

SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE

C 1
Jean-Louis DEVAUX

Parc éolien de la Moivre

Communes de Saint-Jean-sur-Moivre
et de Dampierre-sur-Moivre

(Département de la Marne)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

P.J. n° 48 selon le Cerfa N° 15964*01

Plan d'ensemble du projet
1/1000

Éolienne T5

Code de l'environnement - Article D181-15-2 :

"Le dossier est complété des pièces et éléments suivants : 9° Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration"

Projet éolien :

- Éolienne (virole = 4,3 m de diamètre)
- Massif (fondation = 25 m de diamètre)
- Survol des pales (58,5 m de rayon)
- Poste de livraison électrique
- Réseau enterré inter-éolien
- Massif stabilisé
- Chemin d'accès à créer ou à renforcer et plateforme de levage (40x30m)
- Zone d'accès travaux et stockage des pales (provisoire)

Affectation des terrains :

- Terre cultivée

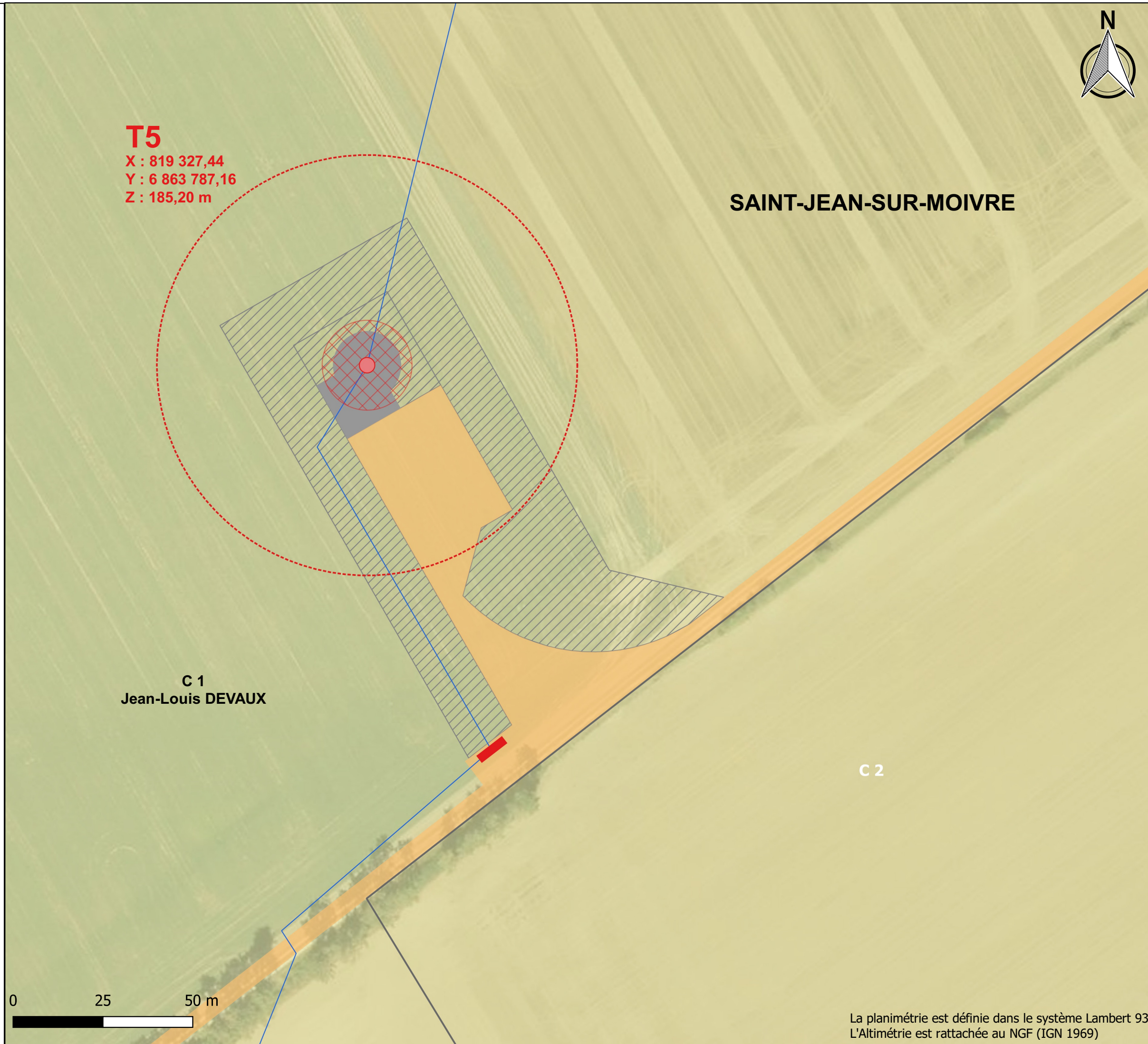
Limites administratives :

- Parcelle (DGI)

Réalisation cartographique par :



Date : septembre 2019
Source : IGN © BDORTHO ; Tenergie ; OptiGéo
Échelle : 1/1000 - pour conserver cette échelle, document à imprimer au format A3



T5
X : 819 327,44
Y : 6 863 787,16
Z : 185,20 m

SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE

C 1
Jean-Louis DEVAUX

C 2

Parc éolien de la Moivre

Communes de Saint-Jean-sur-Moivre
 et de Dampierre-sur-Moivre

(Département de la Marne)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

P.J. n° 48 selon le Cerfa N° 15964*01

Plan d'ensemble du projet
 1/1000

Éolienne T6

Code de l'environnement - Article D181-15-2 :

"Le dossier est complété des pièces et éléments suivants : 9° Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration"

Projet éolien :

- Éolienne (virole = 4,3 m de diamètre)
- Massif (fondation = 25 m de diamètre)
- Survol des pales (58,5 m de rayon)
- Réseau enterré inter-éolien
- Massif stabilisé
- Chemin d'accès à créer ou à renforcer et plateforme de levage (40x30m)
- Zone d'accès travaux et stockage des pales (provisoire)

Affectation des terrains :

- Terre cultivée

Limites administratives :

- Parcelle (DGI)
- Commune

Réalisation cartographique par :



Date : septembre 2019
 Source : IGN © BDORTHO ; Tenergie ; OptiGéo
 Échelle : 1/1000 - pour conserver cette échelle, document à imprimer au format A3

DAMPIERRE-SUR-MOIVRE

C 1



SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE

D 199

T6

X : 818 149,36
 Y : 6 863 228,95
 Z : 191,97 m

D 199
 Marie-Christine LASVIGNE

C 5

D 187

0 25 50 m



La planimétrie est définie dans le système Lambert 93
 L'Altimétrie est rattachée au NGF (IGN 1969)

Parc éolien de la Moivre

Communes de Saint-Jean-sur-Moivre
et de Dampierre-sur-Moivre

(Département de la Marne)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

P.J. n° 48 selon le Cerfa N° 15964*01

Plan d'ensemble du projet
1/1000

Poste de livraison 1

Code de l'environnement - Article D181-15-2 :

"Le dossier est complété des pièces et éléments suivants : 9° Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration"

Projet éolien :

- Poste de livraison électrique (9x2,49 m)
- Éolienne (virole = 4,3 m de diamètre)
- Massif (fondation = 25 m de diamètre)
- Survol des pales (58,5 m de rayon)
- Réseau enterré inter-éolien
- Massif stabilisé
- Chemin d'accès à créer ou à renforcer et plateforme de levage (40x30m)
- Zone d'accès travaux et stockage des pales (provisoire)

Affectation des terrains :

- Terre cultivée

Limites administratives :

- Parcelle (DGI)

Réalisation cartographique par :



Date : septembre 2019
Source : IGN © BDORTHO ; Tenergie ; OptiGéo
Échelle : 1/1000 - pour conserver cette échelle, document à imprimer au format A3

DAMPIERRE-SUR-MOIVRE



D 216

D 157

D 211

Poste de livraison 1

X : 817 221,66
Y : 6 863 850,64
Z : 185,5

D 217

D 204
Jean-Louis DEVAUX

D 204

0 25 50 m

La planimétrie est définie dans le système Lambert 93
L'Altimétrie est rattachée au NGF (IGN 1969)

Parc éolien de la Moivre

Communes de Saint-Jean-sur-Moivre
 et de Dampierre-sur-Moivre

(Département de la Marne)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

P.J. n° 48 selon le Cerfa N° 15964*01

Plan d'ensemble du projet
 1/1000

Poste de livraison 2

Code de l'environnement - Article D181-15-2 :

"Le dossier est complété des pièces et éléments suivants : 9° Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration"

Projet éolien :

Poste de livraison électrique (9x2,49 m)

Éolienne (virole = 4,3 m de diamètre)

Massif (fondation = 25 m de diamètre)

Survol des pales (58,5 m de rayon)

Réseau enterré inter-éolien

Massif stabilisé

Chemin d'accès à créer ou à renforcer
 et plateforme de levage (40x30m)

Zone d'accès travaux et stockage des pales
 (provisoire)

Affectation des terrains :

Terre cultivée

Limites administratives :

Parcelle (DGI)

Réalisation cartographique par :



Date : septembre 2019
 Source : IGN © BDORTHO ; Tenergie ; OptiGéo
 Échelle : 1/1000 - pour conserver cette échelle, document à imprimer
 au format A3



SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE

C 1
 Jean-Louis DEVAUX

Poste de livraison 2

X : 818 363,45
 Y : 6 863 678,62
 Z : 182,5

C 2

0 25 50 m



La planimétrie est définie dans le système Lambert 93
 L'Altimétrie est rattachée au NGF (IGN 1969)